

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 juin 2026.

Etaient présents :

Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, M. Philippe TISSOT,
Mme Aurélia GIRARD, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU,
M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Marie-Rose GALMES, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD,
M. Gilles DA COSTA, Mme Patricia LHOMME, Mme Gisèle CUCHET,
M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Jean-Michel NOËL,
M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie TOUPENET,
Mme Anne MARCHAND, Mme Samah MRABET, M. Romain AJOUX,
Mme Inès ZERRAR, M. Eric LANÇON, M. Gilles BORNOT, Mme Myriam
CHIAPPA KIGER, Mme Aurélie LOLLIER, M. Geoffroy LANG, Conseillers
Municipaux

Etaient excusés :

M. Alexandre GAUTHIER avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Annie VITALI avec pouvoir à M. Eddie STAMPONE
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à M. Romain AJOUX
M. Rémi PLUCHE avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
M. Patrick CANTAT avec pouvoir à Mme Aurélie LOLLIER
Mme Maryse VUERLI avec pouvoir à M. Geoffroy LANG

Secrétaire de séance : Mme Inès ZERRAR

OBJET

PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE - FONDS D'AIDE A LA
REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FACADES COMMERCIALES-
VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Cette délibération a été affichée le : 9 juillet 2026

PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE - FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FACADES COMMERCIALES-VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Par délibération n° 2017-19.06-6 en date du 19 juin 2017, le Conseil municipal a adopté la création d'un fonds d'aide à la requalification des façades et enseignes commerciales et approuvé le règlement d'attribution.

Deux demandes ont été déposées. Conformément au règlement d'attribution de l'aide financière, ces projets ont bénéficié d'un accompagnement préalable. Ils ont également fait l'objet de demandes d'enseigne et d'autorisation d'urbanisme lesquelles ont été dûment instruites et accordées.

Conformément à l'article 9 du règlement d'attribution, les subventions sont versées sous réserve de l'autorisation de la demande d'enseigne ou de la déclaration préalable en cas de requalification de la façade commerciale.

Nom du demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux	Montant des travaux HT subventionnés	Taux de la subvention municipale	Montant de la subvention estimée
SAS LES BOUGIES DE CHARROUX (M. CORNET Pierre)	9 rue Georges Cuvier	Enseigne + mise en peinture de la façade commerciale	10 373,00 €	20 % du montant HT des travaux plafonné à 3 000,00 €	2 074,60 €
MONTAWAN (M. LAROCHE Yupa)	30 rue Georges Clémenceau	Enseigne	880,00 €	20 % du montant HT des travaux plafonné à 3 000,00 €	176,00 €

Conformément au règlement d'attribution de cette aide financière, si les factures sont inférieures au montant de la dépense retenue pour l'estimation des subventions susmentionnées, le montant de ces dernières sera réduit proportionnellement.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal attribue lesdites subventions et décide de procéder à leurs versements dès la réception des factures acquittées et après le contrôle de la conformité des travaux aux autorisations d'urbanisme délivrées.

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 9 juillet 2026

Marie-Noëlle BIGUINET